

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 octobre 2012

Absents ayant donné pouvoir : Jacques BARON- Philippe MOINET - Maryse THOMAS - Muriel TRICOT - Guénola CHEVRE-BALEIGE - Francis MILLERAND - Charlène GIROIR - Bruno NICOLEAU - Jacky GRANDILLON - Bruno SAMZUN

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Claude ROY au sein du conseil municipal, nouveau conseiller municipal.

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire informe que le compte-rendu de la réunion précédente sera soumis au vote des conseillers municipaux la prochaine fois.

➤ FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- A l'unanimité :

- Monsieur Jean-Claude ROY est désigné comme membre du conseil municipal pour siéger au sein des commissions municipales suivantes :

- ⇒ commission n° 1 : finances, budget, personnel, sécurité, prévention
- ⇒ commission n° 3 : travaux, voirie, urbanisme
- ⇒ commission n° 10 : vie économique, tourisme, fêtes

Monsieur le maire propose à tous les conseillers municipaux d'intégrer, s'ils le souhaitent, d'autres commissions.

- Monsieur Jean-Claude ROY est désigné comme délégué suppléant du conseil municipal au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

➤ EQUIPEMENT SPORTIF

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur la proposition de l'Entreprise REFLEX Environnement pour la fourniture et pose d'un module de skate park, et plus particulièrement d'une rampe club, pour le coût de 19 940,00 € HT.

➤ VOIRIE

- A l'unanimité, il est passé un avenant n° 1 aux travaux de réfection de voirie de divers lotissements de la commune pour un montant de 4 870,00 € HT soit 5 824,52 € TTC.

Monsieur MONBEIG fait observer que les travaux réalisés dans la rue des Chênes ont été refaits. Il demande si l'avenant comprend ces travaux qui ont dû être refaits par l'entreprise.

Monsieur DESHAYES rappelle qu'effectivement les travaux de la rue des Chênes ont été refaits par l'entreprise, la commune n'ayant pas accepté la réception des travaux de chaussée. L'avenant ne correspond pas à la reprise de ces travaux mais à des travaux de réfection des trottoirs qui ont été demandés en plus. La commune ne paie pas deux fois les travaux.

➤ VIE ASSOCIATIVE

- A l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 250,00 € est attribuée à l'association "Les avirons marennais" pour lui permettre de procéder à la réparation d'un moteur de bateau.

➤ FINANCES, COMPTABILITE

- A l'unanimité, il est procédé aux virement et ouverture de crédits suivants sur le budget de la commune :

- en section d'investissement, dépenses

au virement de crédits de 7 000,00 € de l'article 2121 terrain de voirie - non individualisé, à l'article 202 frais documents urbanisme - non individualisé

- en section de fonctionnement

à l'ouverture de crédits suivants :

⇒ dépenses :	article 6135 - locations mobilières	+ 13 000,00 €
	article 63512 - taxes foncières	+ 15 000,00 €
⇒ recettes :	article 74121 - dotation solidarité rurale	+ 28 000,00 €

Monsieur DESHAYES précise que le crédit supplémentaire de 13 000,00 € en locations mobilières correspond à la location du tivoi pour le transfert du marché couvert. Le crédit de 15 000,00 € en taxes foncières correspond aux biens immobiliers acquis par la commune. La commune a procédé au recensement des taxes foncières qu'elle a payées. Une demande a été présentée au fisc pour le remboursement de certaines de ces taxes foncière.

➤ PORTS

- A l'unanimité, il est sollicité une aide du Conseil général pour l'étude diagnostic des portes du port de plaisance dont le coût s'élève à 3 468,40 € TTC.

Monsieur le maire souligne que le coût de l'étude représente une goutte d'eau par rapport au coût des travaux futurs.

Monsieur DESHAYES fait observer qu'il convient d'attendre le compte rendu de l'étude pour connaître précisément le coût de ces travaux.

Monsieur MONBEIG pose la question de savoir si, dans le cas où les portes du port de plaisance devraient être réparées, il ne serait pas envisageable de mettre une porte qui s'ouvrirait longitudinalement, les contraintes techniques étant moins importantes.

Monsieur DESHAYES souligne que si on est pessimiste, il faudra procéder au changement des portes. Si on est optimiste, une réparation des portes sera suffisante.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- Madame RENAUD souhaite savoir si la maison éclusière est toujours dans les tiroirs.
- Monsieur MONBEIG souhaite qu'un point soit fait sur l'éco quartier de La Marquina.

1°) le maire apporte une réponse sur la maison éclusière :

Au départ, il s'agit d'une proposition du Conseil général. Le Conseil général est d'accord pour céder ses propriétés situées sur les voies navigables. Cela permet au Conseil général de mettre à disposition des collectivités ses biens tout en se déchargeant d'un patrimoine à entretenir. Cela s'est fait à Saintes. En ce qui concerne la maison éclusière située au Pont de la Chasse, elle se trouve sur la commune de Saint-Just-Luzac. En 2009, le Conseil général a proposé à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes de reprendre cette maison éclusière. La communauté de communes a refusé. Depuis le maire de Marennes est en contact avec la Gaule Marennaise et l'association de chasse agréée. Le Pays Marennes Oléron a étudié l'aide possible au niveau du Leader. 50 % de financement public sont autorisés. Le maire a proposé à Monsieur DOUBLET, vice-président du Conseil général chargé de ces questions, de récupérer le bâtiment et de faire les travaux, ce que le Conseil général a accepté. Il y avait accord pour du Leader et du CRDD. Toutefois la question se pose de savoir qui est le maître d'ouvrage de cette opération. La commune de Marennes ne peut pas assurer la maîtrise d'ouvrage pour une opération se situant sur la commune de Saint-Just-Luzac. Le maire de Saint-Just-Luzac est favorable à ce que la communauté de communes soit maître d'ouvrage de cette opération. Le projet s'élève à 120 000,00 € / 130 000,00 €. La fédération de pêche est prête à mettre financièrement quelque chose. C'est aujourd'hui un problème de maîtrise d'ouvrage, comme pour les boulistes et le Rail Club Océan.

- Monsieur MONBEIG souligne que c'est mesquin que la communauté de communes ne prenne pas en charge ce projet de maison éclusière. C'est un projet d'intérêt communautaire par définition.

Monsieur le maire note que lorsque l'on veut être d'intérêt communautaire, on le peut. C'est la même chose pour le relais d'assistantes maternelles qui, de son point de vue, pourrait aussi être d'intérêt communautaire.

Selon les études faites, il y aurait 6 000,00 € seulement à payer en fonctionnement pour la structure qui porterait ce projet après travaux. Si c'était justifié par un endettement important de la communauté de communes, on le comprendrait. Cela ne semble toutefois pas être le cas.

Monsieur le maire se dit par ailleurs inquiet sur la conduite du projet de la piste d'athlétisme et du dojo.

2°) Monsieur le maire apporte une réponse sur le projet d'éco quartier de La Marquina :

Monsieur le maire a présenté le projet à Saintes, il y a quelques jours, lors du Carrefour des Communes sur le thème des éco quartiers. Le diaporama qui a été présenté à Saintes sera adressé à chacun des conseillers municipaux. Deux réunions de travail ont eu lieu avec le cabinet d'urbanisme qui a été recruté. Le dossier de création de la ZAC sera élaboré en juin 2013. L'équilibre général de la ZAC a été examiné lors de la dernière réunion de travail. En ce qui concerne le pourcentage de logements sociaux, la commune reste sur l'idée de SIAM Conseils, à savoir pas plus de 27 % de logements sociaux. L'important est de savoir quel type de logements sociaux il conviendra de réaliser. Par ailleurs, il faudra se poser la question de savoir ce qu'on fera en matière architecturale.

➤ INFORMATIONS

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

- L'enquête publique relative au plan local d'urbanisme débute lundi prochain. Monsieur le maire invite les personnes à venir, au cours de cette enquête, faire part de leurs observations.
- Le démarrage des travaux de réaménagement de la place des Halles aura lieu le 8 novembre prochain. Le marché a été déplacé place du mai 1945. Le transfert du marché semble donner satisfaction aux commerçants et aux usagers.
- Monsieur MONBEIG souligne qu'il a découvert l'esquisse du futur marché dans le bulletin. Il regrette que le projet n'ait pas été présenté au conseil municipal. Il n'est pas certain que l'ouverture du marché prévue côté sud-sud-ouest soit judicieuse.

Monsieur le maire rappelle que le projet initial a été présenté en conseil municipal.

- Monsieur MONBEIG estime que c'est ce qui s'est passé pour l'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage. Cela n'a pas été présenté au conseil municipal.

Monsieur le maire souligne que le conseil municipal a voté l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme, dans lequel il y a l'aire d'accueil des gens du voyage, à l'unanimité avec une présentation en bonne et due forme.

- Le festival des cultures francophones se tiendra du 8 au 11 novembre prochain. Les places sont à retirer, pour le spectacle du 9 novembre, à l'Office de Tourisme. Le vernissage de l'exposition est prévu le 9 novembre à 18 h 00. Il y aura également un sculpteur sur glace le lendemain.

La séance est levée à 21 h 15.